

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2025-60

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 27/11/2025

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 23

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, M. Jean-Michel BINET, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. François DANCOURT à M. PERARDEL, Mme Anne-Françoise GIBERT à Mme BOUSSARD, Mme Sophie PICHON à Mme PELLIS, M. Thomas TEILLON à Mme DELORME, Mme Stéphanie FAURE à Mme PERARDEL, Mme Annette COURTEIX à M. BERTIN, Mme GENESSON à M. RENAUD, M. Philippe POLOME à Mme GALLEY, M. BIGOT à M. GEORGE.

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2025-60) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS-CAJ

La présente convention a pour but la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « CAJ » afin de proposer des activités sportives et de la loisirs sur la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la coopération entre l'Association et la Commune s'effectue dans le respect des dispositions légales et réglementaires, en particulier découlant de la loi n°99-1124 du 28 décembre 1999 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention 2026-2027 ;
- **D'AUTORISER** la Maire à signer la présente convention et tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

